

Comité permanent des langues officielles
Développement économique des communautés de langues officielles en situation minoritaire

C'est une évidence que le secteur postsecondaire joue un rôle important dans l'économie canadienne, et c'est d'autant plus vrai pour nos membres, les 22 établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire, qui sont souvent des moteurs de l'économie locale, en étant à la fois des foyers d'innovation, des employeurs dynamiques, des consommateurs de produits et de services, des pôles d'attraction d'investissements publics et privés et des cartes de visite au pays et à l'étranger.

Il faut aussi penser au travail d'incubation de jeunes pousses entrepreneuriales ou encore aux gains en productivité liés à des projets de recherche ancrés dans les communautés et les industries locales. On peut aussi ajouter à ce portrait l'activité économique et les revenus générés par des générations de diplômés de nos établissements.

Votre comité est à la recherche de pratiques exemplaires et de modèles économiques à suivre. En ce sens, la contribution des établissements postsecondaires n'est plus à prouver. Néanmoins, notre réseau d'établissements aspire à accroître ses contributions à la société canadienne en offrant de nouveaux programmes adaptés aux réalités socioéconomiques changeantes, en attirant et en retenant la clientèle francophone locale, et en se dotant d'espaces qui continueront à alimenter l'innovation. C'est pourquoi nous vous avons rappelé à plusieurs reprises, ces dernières années, l'attente de notre réseau quant à la concrétisation d'un fonds permanent de 80 millions de dollars par année pour appuyer le secteur et lui permettre de continuer de croître.

Mais, je veux insister sur quelque chose de plus urgent aujourd'hui. Le 22 janvier 2024, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a annoncé un plafond national d'émission de permis d'études pour les deux prochaines années. Cette annonce a largement ébranlé l'ensemble de notre réseau d'établissements.

Nous pensons que la Loi sur les langues officielles modernisée et la Politique en matière d'immigration francophone constituent des nouveaux outils prometteurs, dans la mesure où ils sont respectés. Or, cette annonce nous place collectivement, incluant ce comité, devant une première mise à l'épreuve de ces outils fédéraux et pourrait en illustrer les limites.

Cette décision s'inscrit en contradiction flagrante avec la nouvelle politique en immigration francophone annoncée le 16 janvier 2024. Parmi les objectifs de la politique, notons qu'IRCC souhaite maximiser la sélection d'étudiantes et d'étudiants d'expression française provenant de l'étranger, de bonifier les programmes qui les visent et d'accroître leur accès aux établissements postsecondaires francophones à l'extérieur du Québec. Cette politique devrait constituer l'horizon à partir duquel toute mesure visant la clientèle internationale des établissements postsecondaires est développée. C'est plutôt le contraire qui se manifeste.

Comme d'autres le rappelaient cette semaine, la clientèle internationale des établissements postsecondaires joue un rôle crucial dans l'économie canadienne, y injectant plus de 22 milliards de dollars chaque année. En utilisant diverses données, nous estimons que les retombées économiques de la clientèle internationale des établissements postsecondaires membres de l'ACUFC se chiffraient à plus de 300 millions de dollars en 2018-2019.

Cette clientèle comble des besoins en main-d'œuvre variés pendant ses études. Elle peut obtenir un permis de travail post-diplôme pour parfaire ses expériences de travail canadiennes. Puis, elle peut décider de faire une demande de transition vers la résidence permanente. Selon une étude menée en 2020, près de 90% des étudiantes et des étudiants de l'étranger dans notre réseau d'établissements souhaitent rester au Canada à la fin de leurs études. Ce succès illustre bien comment IRCC doit compter sur nos établissements pour atteindre ses nouvelles cibles plus ambitieuses en matière d'immigration francophone.

Les détenteurs de permis d'études dans notre réseau d'établissements représentent moins de 2% du total des permis d'études octroyés au Canada en 2022. Cette proportion au niveau national est très faible, mais l'impact de cette clientèle est considérable. C'est pourquoi, dans l'immédiat et dans l'urgence, nous ne formulons qu'une recommandation :

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada mette en place des mesures qui feront en sorte qu'un plafond national d'émission des permis d'études à la clientèle internationale n'aura pas d'impact sur la capacité des établissements postsecondaires en contexte francophone minoritaire à maintenir et à faire croître le nombre d'étudiantes et d'étudiants de l'étranger, comme le prévoit la nouvelle politique en matière d'immigration francophone. IRCC pourrait, par exemple, faire de la clientèle internationale qui étudie en français à l'extérieur du Québec une cohorte prioritaire comme il l'a d'ailleurs déjà fait pour d'autres cohortes prioritaires.

Si nous souhaitons que les établissements postsecondaires conservent un pouvoir d'agir sur le développement économique des communautés francophones et que la clientèle internationale sente qu'elle peut contribuer à l'épanouissement des communautés, il faut revoir la mesure annoncée la semaine dernière pour l'arrimer aux autres objectifs de politique publique du gouvernement fédéral. Une telle solution s'inscrirait dans l'esprit de la Loi sur les langues officielles et de la politique en matière d'immigration francophone et renforcerait l'impact de ces deux outils sur la situation économique des communautés francophones au pays.

Pour visionner l'enregistrement de notre comparution : <https://bitly.ws/3bHUb>